



Priorités du MOC de Ciney pour la législature 2018-2024

Préalable

Le MOC et ses organisations constitutives (Equipes Populaires, Vie Féminine, Mutualités Chrétiennes, CSC et JOC) défendent un projet de société qui soit juste, efficace, durable et solidaire. En tant que mouvement social d'Education Permanente, ce projet s'inscrit dans une démarche collective, construite sur les réalités que vivent les citoyens.

La commune constitue un important laboratoire de la démocratie. A l'heure où le fossé se creuse entre la population et le monde politique, les élections communales sont une occasion de le combler en partie à travers les débats et les échanges d'idées qui réuniront les candidats et la population.

Cette note reprend les enjeux prioritaires de la section locale du MOC de Ciney.

1. Démocratie communale

Démocratie participative et Cohésion Sociale

Nous préconisons encore et toujours le renforcement de la démocratie représentative par les initiatives de démocratie participative en matière de politique communale reposant à la fois sur les citoyens actifs, le monde associatif et les organismes d'Education Permanente.

Bien qu'il existe aujourd'hui des organes de consultation des citoyens par le biais de commissions ou de groupes de travail (CCATM, CCCA, CCPH...), nous constatons que la considération des mandataires publics à l'égard du travail et de l'avis émis par ceux-ci reste très variable.

Nous souhaitons que la population puisse être informée en temps utile et de manière claire des projets ponctuels mais également des grandes orientations choisies par le collège communal.

Nous préconisons donc le renforcement de la démocratie communale avec la participation de la population en :

- Informant la population de manière large, compréhensible, décentralisée et pluraliste sur les projets communaux

- Consultant directement les citoyens sur des projets locaux via des organes consultatifs existants ou à créer, en prévoyant des délais suffisants et en posant des questions précises et compréhensibles
- Elaborant des synthèses objectives de ces avis
- Expliquant les décisions ainsi que les modifications éventuelles prises à l'encontre de l'avis des organes consultés
- Favorisant la lisibilité des comptes-rendus des conseils communaux diffusés à la population
- Veillant à ce que les conseils consultatifs créés se réunissent de manière effective
- Permettant à tous les citoyens de participer effectivement à la vie de la commune

Nous continuons à suggérer une amélioration du contrôle des intercommunales par les mandataires communaux et provinciaux.

Les grandes orientations de la législature devraient être communiquées dès les premières semaines qui suivent les prises de fonction comme c'est le cas pour d'autres niveaux de pouvoirs.

Collaboration Public-Associatif

Nous souhaitons également souligner l'importance d'une bonne collaboration entre services publics et services associatifs. La mise en place d'un modèle de coopération entre pouvoirs publics et associatifs permettrait de créer davantage de synergies afin de répondre le mieux possible aux besoins réels de la population.

Il nous apparaît essentiel de créer (comme cela était le cas il y a quelques années) une coordination sociale regroupant l'ensemble des acteurs du monde associatif cinacien et les travailleurs sociaux de la commune. Cela implique que l'associatif soit reconnu et pris en considération comme interlocuteur par les élus communaux cinaciens.

Le travail du PCS devrait également être renforcé en ne se limitant pas à communiquer uniquement sur son budget où à organiser une réunion plénière annuelle. L'outil que représente le PCS nous paraît sous-utilisé par la commune de Ciney. Or, pour fonctionner correctement, celui-ci nécessite l'implication et des échanges réguliers avec l'ensemble des acteurs associatifs de la commune.

2. Accueil des migrants et Commune Hospitalière

Les Elections Communales sont une opportunité pour interpeller les futurs élus sur leurs intentions en matière d'accueil des étrangers.

Le MOC se positionne clairement en faveur du vote d'une motion reconnaissant la commune accueillante envers les migrants.

Cette motion comporte des points essentiels comme la nécessité de réaliser un suivi et un processus de formation pour les agents communaux concernant le dialogue et la compréhension interculturelle, une collaboration constructive avec les travailleurs du secteur

des droits des étrangers tout en maintenant une politique de lutte contre les discriminations et les amalgames via un espace de concertation.

3. Mobilité

Plan Communal de Mobilité

La mobilité peut avoir des conséquences déplorables sur les citoyens allant de l'isolement au non accès aux services publics. Elle joue également un rôle très important concernant notre qualité de vie.

En ce sens, le plan communal de mobilité était et reste un outil très important par les perspectives qu'il engendre et par la vue globale et exhaustive qu'il impose de prendre. C'est pourquoi nous souhaitons que les organes consultatifs comme la CCATM soient soutenus et écoutés dans l'élaboration et la mise en œuvre du PCM. Ce dossier est en effet trop important pour le futur de Ciney pour qu'on ne tienne pas compte de l'avis du plus grand nombre de citoyens actifs dans une démarche de démocratie participative.

Mobilité douce et Sécurité routière

Nous soutenons les initiatives qui consistent à favoriser la mobilité douce au centre-ville. Il nous semble néanmoins indispensable de mesurer en termes de bénéfices-risques, la sécurité des différentes dispositions prises concernant les usagers faibles (ex : pistes cyclables en contre-sens dans certaines rues...).

Nous tenons à rappeler que de très belles initiatives ont été créées dans la région telles que des centrales de mobilité (MOBILESEM et MOBILISUD). Nous pensons que la commune de Ciney doit s'inscrire et être partenaire de ces projets.

Limite de la navette sociale

Sur la commune, le nombre de personnes âgées ou malades et handicapées ne cesse d'augmenter. Les soucis de santé que peuvent présenter ces personnes ne facilitent pas leur mobilité. Se rendre à un examen médical dans un hôpital ou encore avoir un suivi médical régulier (dialyse, chimio...) devient un véritable parcours du combattant pour ces personnes.

Le service de navette sociale ne possède qu'un seul véhicule non adapté. Il ne peut évidemment pas répondre correctement à la demande.

De nombreux habitants de la commune se retrouvent donc à devoir faire appel à des services extérieurs privés dont le coût en temps et financier reste très important. Nous souhaitons dès lors que cette problématique soit prise en compte par les futurs élus communaux.

4. Emploi et formation

Maison de l'emploi

La création d'une maison de l'emploi a toujours été une préoccupation pour notre groupe d'action local. En effet, Ciney n'échappe pas à la problématique de l'emploi et aux chiffres du chômage. La formation et l'encadrement des demandeurs d'emploi sont indispensables afin de dynamiser le développement économique de notre région. Nous savons que des plans ont d'ores et déjà été réalisés et que le lieu d'implantation avait été choisi. Il nous paraissait essentiel que cette maison de l'emploi permette aux différents acteurs de l'insertion socio-professionnelle de se rassembler afin de créer des projets répondant aux besoins grandissant en matière de création d'emploi, de formation, de suivi et d'accompagnement.

Ce dossier semble être éteint et nous n'avons jamais plus reçu d'information sur le sujet, ce qui est très dommage.

En ce sens, la participation des partenaires sociaux locaux dans la prospérité économique et sociale de la région doit être une priorité.

La visibilité des formations et des accompagnements proposés sur la commune doit être sans cesse renforcée pour permettre au plus grand nombre de citoyens d'y avoir accès. Les asbl comme Solidarité Emploi Logement ou SOS Dépannage doivent être valorisées et leurs projets et formations soutenus et encouragés.

Emploi Jeunes :

La commune est le premier interlocuteur des jeunes et à ce titre, elle peut soutenir activement ceux-ci dans leurs démarches en vue de trouver un emploi.

Même si le contexte actuel ne peut que nous inquiéter quant à l'avenir réservé aux jeunes, le devoir des mandataires politiques communaux est de créer une proximité et des initiatives d'investissement durable pour l'emploi des jeunes.

Veillez trouver en annexe les tableaux reprenant les données chiffrées émanant du FOREM.

. Analyse :

- en 2013 et sur les 255 162 demandeurs d'emplois en Wallonie, les jeunes représentaient 22,68% de ces demandeurs d'emplois. Avec les 50 ans et + (22,75%) en plus, les – de 25 ans et les 50 ans et + représentaient 45,43% des demandeurs d'emplois. Un nombre assez significatif.
- En 2017 et sur les 215 624 demandeurs d'emplois en Wallonie, les jeunes représentaient 21,53% ce qui constitue une légère baisse dans laquelle, nous devons prendre en compte les jeunes exclus des allocations d'insertion.

- Total des personnes exclues des allocations d'insertion en 2015 : 29 155 personnes arrivées au bout de leurs trente-six mois (16 854 dès janvier et 12 301 de février à décembre).¹
- Sur ces 29 155 exclus, 66,1% proviennent de Wallonie contre 16,5% à Bruxelles et 17,4% pour la Flandre. 99 exclus pour Ciney.²

Parmi nos revendications, citons notamment :

- La promotion et le soutien actif à la vie associative
- L'encouragement de la participation des jeunes au sein même de l'école
- Le relais communal quant aux préoccupations des jeunes en matière d'emploi
- La création et le renforcement des liens entre les demandeurs d'emploi, les autorités communales et les partenaires sociaux
- Le développement de l'emploi de proximité et non délocalisable (dans le secteur du développement durable par exemple)
- L'encouragement et la mise en place d'une réelle politique de jeunesse communale encourageant le dialogue entre les responsables communaux, les jeunes et les acteurs de terrain
- L'amélioration et la clarification des communications en terme d'aide à l'emploi sur la commune (formations, organismes compétents, droits...)
- L'animation et l'accompagnement des jeunes au sein de la commune

5. Logements sociaux et logements décents et accessibles

Avoir un logement est une condition indispensable pour construire un projet de vie, c'est un point de départ de l'intégration de chaque citoyen dans sa commune.

Nous constatons encore une fois que ce sont les personnes les plus précarisées qui sont le plus souvent confrontées à la difficulté de trouver un logement décent.

Le nombre de logements sociaux reste insuffisant sur Ciney, comme en attestent les longues listes d'attente.

Soulignons également que l'engagement d'un référent cadastre au Foyer Cinacien est une très bonne chose que nous souhaitons et demandons depuis longtemps

Nous militons donc pour :

- Le renforcement des mesures prises pour taxer de manière réellement dissuasive les immeubles inoccupés
- Le développement de logements pour personnes à mobilité réduite

¹ <http://www.asbl-csce.be/journal/ensemble91chomage19>, consulté en ligne le 30 novembre 2017.

² *Ibid.*

- Repenser l'attribution et la création de logements adaptés en fonction des réalités d'aujourd'hui (augmentation de familles monoparentales avec enfants et des personnes isolées, remplacement des personnes vivant seules dans des logements surdimensionnés...)
- La création de logements d'urgence et d'insertion en nombre suffisant sans s'arrêter au minimum légal
- Favoriser et soutenir la pédagogie de l'Habiter
- Lutter contre l'insalubrité et l'exploitation exercée par certains propriétaires peu scrupuleux
- La création d'un cadastre des bâtiments (isolation, chauffage, problèmes d'humidité...) le plus rapidement possible.

Afin de répondre aux besoins cruciaux, il est essentiel de garantir en suffisance des hébergements d'urgence et ou de transition, des logements sociaux accessibles aux plus faibles revenus mais aussi de développer l'offre d'hébergement pour les aînés que ce soit en MR/MRS mais également en favorisant les mesures de maintien à domicile.

6. Politique en matière d'aînés et antisexiste

Vieillesse de la population

Le vieillissement de la population a déjà des conséquences importantes sur le logement, l'hébergement et le maintien à domicile des personnes âgées. Il est plus qu'urgent de mettre en place des politiques à court, moyen et long terme afin de mieux préparer ce phénomène qui ne fera qu'accroître dans le temps.

La politique communale en faveur des Aînés doit devenir centrale dans les débats des commissions et du CCA : mobilité, transports en commun, logement et hébergement dont les MRA et les MRS, santé, sécurité des personnes et des biens...

Le MOC considère que le CCCA à un rôle essentiel à exercer pour améliorer la participation citoyenne des aînés à la vie communale.

Le rôle prioritaire du CCCA doit être d'agir sur le politique communale en vue d'améliorer la qualité de vie des aînés et de résoudre leurs difficultés.

La composition du CCCA doit être équilibrée (hommes-femmes), pluraliste et représentative de toutes les entités communales.

Les thématiques prioritaires défendues par le CCCA doivent sur concentrer sur :

- La sécurité des aînés (personnes, domiciles, biens...) en concertation avec la Police de proximité.
- Le renforcement des services de proximité : soins et services à domicile en concertation avec les organes concernés (CPAS, Mutualités, titres-services, dépannages...)

- Toutes les formes d'hébergement et logements des aînés dans la commune (AIS, MR, MRS, résidences services, habitats groupés, habitats Kangourou...)
- Les déplacements et la mobilité des aînés : transport en commun, bus tournant, taxis sociaux, sécurité cycliste et mobilité douce, trottoirs, déplacement des personnes âgées et ou handicapées.

Pour assurer un travail de qualité, la commune doit pouvoir mettre un poste à mi-temps à la coordination du CCCA, cela est indispensable !

Ciney : Ville amie des aînés

Le MOC demande que le CCA et la Commune puisse viser (à nouveau) la reconnaissance délivrée par l'OMS (organisation mondiale de la santé) et la Région Wallonne du projet VADA (Ville Amie des Aînés). Le précédent budget obtenu était des 80331 euros (projet abandonné durant la législature 2012-2018)

Cette aide financière est proposée aux communes en vue de la réalisation de projets concrets en vue d'améliorer la qualité de vie des aînés.

Nous invitons vivement la commune à encourager et soutenir les MR et les MRS et à augmenter leur capacité d'hébergement des seniors à des prix abordables. Le vieillissement de la population implique de repenser les politiques en matière d'hébergement et de logement pour les prochaines années. L'urgence est déjà là au vu des nombreuses listes d'attente dans les maisons de repos et de soins, attestant du manque d'offre face une demande croissante. Même si nous savons que cette question ne dépend pas uniquement de la compétence des pouvoirs publics communaux, nous souhaitons que ceux-ci puissent concrétiser les projets qui pourraient s'offrir à eux en :

- Soutenant les maisons de repos et de soins qui souhaiteraient augmenter leur capacité d'accueil
- Donnant priorité à la création de résidences services sociales
- Proposant des partenariats public-privé lorsqu'une opportunité se présente au niveau de certains bâtiments au sein de la commune
- Interpellant les différents niveaux de pouvoirs sur l'urgence de la mise en place d'une politique à court-moyen et long terme concernant le vieillissement de la population en général et du bien-être, de la santé et de l'hébergement des aînés en particulier
- Développant les moyens en matière d'aides et de soins à domicile

Politique sociale des communes et CPAS

Le niveau local est celui où les solidarités se vivent les plus intensément et où les projets citoyens s'expriment le mieux.

Les CPAS occupent une place importante dans la lutte contre les marginalisations et les exclusions. Le MOC tient à assurer l'égalité de toutes en favorisant et en soutenant les actions de solidarité. Or, les politiques développées aujourd'hui par le fédéral vont dans le sens contraire et font peser sur les personnes la responsabilité de leur situation et de leur précarité.

Une de nos préoccupations majeures concerne le rôle des CPAS dans l'application du PIIS (Projet Individualisé d'Intégration Sociale) et dans les critères mis en place pour pouvoir en bénéficier.

Le MOC considère que les mesures d'exclusion et les sanctions ajoutées au caractère obligatoire du PIIS sont contreproductives et de ce fait non porteuses.

S'il y a des difficultés de la part du bénéficiaire, on doit pouvoir réévaluer le PIIS, son parcours et ses objectifs plutôt que d'automatiser les sanctions.

L'excès de zèle de plusieurs CPAS tant au niveau des contrôles que du traitement des personnes (suspensions, contrôles violant la vie privée) sont pour nous inacceptables.

Rappelons que ce sont une nouvelle fois les femmes seules et précarisées qui souffrent et subissent le plus souvent cette situation.

Nous militons donc pour davantage d'accompagnement social qui doit prendre le dessus sur le contrôle social.

Les communes antisexistes :

Le concept des communes antisexistes représente une démarche portée par Vie Féminine, qui s'adresse à l'ensemble des acteurs·trices des communes pour impliquer la responsabilité de toutes dans la lutte contre les violences à travers l'organisation de la vie publique.

Cette démarche traduit notre volonté de vivre dans des Communes Antisexistes qui se donnent les moyens de garantir les droits de toutes les femmes :

- en agissant ouvertement pour contrer le sexisme et ses multiples expressions (toutes les formes de violences contre les femmes), conformément aux obligations de la Convention d'Istanbul ratifiée par la Belgique en 2016 et d'application sur tout le territoire.
- à travers divers acteurs·trices de la vie publique : les autorités communales, les services publics (écoles, police, bibliothèques, ...), les associations (sportives, culturelles, citoyennes, etc.), les commerces et l'horeca, les médecins et hôpitaux, les crèches, etc.
- par le biais de mesures et de pratiques concrètes (nouvelles initiatives ou activation de leviers) tant au niveau de la prévention (avant que les violences sexistes s'expriment), de la protection (quand les violences sexistes s'expriment) et des poursuites (pour appuyer les victimes dans leur reconstruction et pour que les violences sexistes ne surviennent plus).

Les communes disposent de très larges compétences à travers lesquelles il est possible de repérer, comprendre, dénoncer et agir par des mesures concrètes contre les inégalités et injustices qui existent au détriment des femmes dans tous les domaines de la vie publique et privée.

La Convention d'Istanbul :

La Convention d'Istanbul, ratifiée par la Belgique en 2016, oblige l'Etat à mettre en place des politiques intégrées, au sein desquelles tous les niveaux de pouvoirs et tous les acteurs sont coordonnés et disposent de moyens adéquats. Parmi les articles de la Convention, plusieurs visent le rôle de la police et ne sont pas toujours respectés. Or, cette Convention considère que l'État signataire devient responsable des violences s'il ne met pas tout en œuvre pour les enrayer.

Vie féminine insiste sur la nécessité de changements volontaristes et systématiques dans les pratiques de la police et à travers les politiques publiques de lutte contre les violences machistes. Mais l'association appelle aussi, plus largement, à un changement de société qui implique de considérer les violences faites aux femmes comme une responsabilité collective et non plus comme des faits isolés renvoyés aux responsabilités individuelles, afin de concrétiser enfin des engagements politiques et budgétaires cohérents et conséquents.

Les responsables politiques peuvent être interpellé·e·s sur les nombreuses compétences des communes :

- Logement (urgence, social, etc.)
- CPAS
- Maintien de l'ordre
- Ecoles et crèches communales
- Aménagement de l'espace public, affichage communal.
- Lutte contre les violences et soutien aux services spécialisés
- Formation du personnel communal.

Des obligations de la Convention d'Istanbul qui ne sont pas appliquées :

1. Responsabilité de tous les niveaux de pouvoir (art. 7)
2. Sensibilisation : assurer campagnes et infos (art. 13)
3. Education à l'égalité : dans les écoles, les médias, les structures sportives et culturelles (art. 14).
4. Formation des professionnels à la détection des violences, à l'égalité et aux besoins et droits des victimes (art. 15)
5. Services spécialisés : organiser, soutenir et répartir sur le territoire (art. 22)
6. Refuges d'urgence : en nombre suffisant et accessibles (art. 23)
7. Garde des enfants : prendre en compte les violences et protéger les mères et enfants (art. 31)
8. Harcèlement sexuel : sanctionner (art. 40)
9. Médiation : ne pas l'imposer (donc assurer l'accessibilité d'autres démarches permettant une poursuite et une réparation prenant la mesure des violences (art. 48)
10. Réponse immédiate de la police : dans l'accueil, les mesures préventives et l'enquête (art. 50)
11. Protection : à garantir, par exemple en éloignant l'auteur de violences (art. 52)
12. Femmes migrantes : accueillir, protéger et accompagner toutes les femmes (chapitre 7)

Politique concernant la personne handicapée

1. Etre actif pour que tous les lieux soient accessibles à tous
2. Permettre à tous les citoyens de participer effectivement à la vie de la commune
3. Ouvrir les activités préscolaires, scolaires et extrascolaires aux enfants et aux jeunes ayant un handicap ou une maladie
4. Participer activement à une politique d'emploi incluant les personnes handicapées ou malades
5. Permettre à chaque citoyen de pouvoir se déplacer en toute autonomie
6. Renforcer les services d'aide aux personnes
7. Rendre toutes les activités culturelles, sportives et de loisirs accessibles aux personnes handicapées ou malades
8. Renforcer l'accessibilité du logement pour tous